



Conseil communal du Chenit

RAPPORT de la Commission du Conseil communal nommée le 6 novembre 2024

**Réponse au postulat de Mme la conseillère communale Fábía Christina Meylan
« Disparition des points de collecte pour le papier-carton et le verre de la Commune du
Chenit »**

Préavis N° 17/2024 du Conseil communal du CHENIT

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs,

La Commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville du Sentier pour statuer sur ce préavis. Les membres suivants étaient présents :

Fabia Meylan RV

Ermias Tewelde RV

Pedro Magalhaes UDI

Mathieu Wenger RV président rapporteur, en remplacement de Frédéric Guyon RV

Absent : Lionel Savoy UDI

La délégation municipale était composée de Madame Carole Dubois, vice-syndique, Michel Vullioud, municipal et Julien Clavel, chef du service travaux et infrastructures.

La commission n'a reçu aucune observation écrite ou orale de la part de conseillers communaux non membres de la commission.

Préambule

Le 3 octobre 2022 la conseillère communale Fabia Christina Meylan déposait un postulat co-signé par dix conseillères et conseillers communaux, tous bords politiques confondus, et accepté par une large majorité de l'assemblée.

Le postulat en question demandait à ce que la Municipalité étudie et dresse un rapport sur l'opportunité de préserver, voir moderniser avec des structures plus compactes, les points de collecte (ou Eco-points) pour le papier-carton et le verre de notre commune.

Étude du rapport-préavis

Le rapport de la municipalité nous fait part des points suivants :

Le maintien des trois points de collectes actuels situés à la rue des collèges au Brassus, à la rue de la Golisse au Sentier, et à la rue du canal au Sentier sur le site de la déchetterie communal.

Que le mode de collecte actuel est peu optimal, et qu'une réflexion devra être faite sur le mode de collecte, sur le matériel utilisé et sur la chaîne de désapprovisionnement, car les transports représentent la grande majorité des coûts dans la gestion des déchets.

La sécurisation du site de la déchetterie par l'installation d'une clôture et la surveillance du point de collecte et des bennes de végétaux accessibles au public en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.

Que les professionnels seront facturés proportionnellement aux tonnages évacués.

Que le concept de la gestion des déchets sera analysé de manière globale et les possibilités d'amélioration du système évaluées. Cette réflexion est également nécessaire en prévision de la prochaine fusion des trois communes.

Questions posées par les membres de la commission aux représentants de la municipalité et au chef du service travaux et infrastructures :

Pour quelles raisons l'existence de ces points de collecte a été remise en question ?

- Le compte ordures ménagères et déchets est déficitaire depuis plusieurs années. La municipalité s'est donc penchée sur les mesures d'économie possibles afin de tenter d'avoir des comptes un peu plus équilibrés. Une des pistes envisagées à l'époque était de supprimer ces points de collectes, gourmands en transports et générant des ruptures de charge. Selon la municipalité, le point de collecte du Brassus situé à côté de l'école ne se trouve pas dans le lieu le plus adéquat alors que tout est fait pour limiter la circulation des voitures à proximité des bâtiments scolaires. Mais, selon elle, aujourd'hui plus personne ne veut d'un éco-point à côté de chez soi. Il est donc difficile de trouver un nouvel emplacement. Le projet de supprimer ces points de collecte réglait également cet élément. Julien Clavel, chef du service travaux et infrastructures, a été engagé au mois de septembre et va s'investir dans cette étude globale. Les résultats devraient arriver dans le courant du printemps 2025. Elle devrait permettre de définir quel est le pourcentage des déchets collectés dans les éco-points et quelle solution permettrait de réduire des coûts de ramassage.

Quel était le potentiel d'économie en supprimant ces trois points de collecte ?

- Le déficit annuel de la déchetterie est de plus de 130'000.-. En supprimant les éco-points, le potentiel d'économie serait de 50'000.- environ. Légalement, le compte ordures ménagères et déchets doit être équilibré. La taxe au sac et la taxe déchets devraient, dans l'idéal, couvrir les charges. Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2013 la municipalité est à la recherche d'éléments qui permettraient de se rapprocher de l'équilibre financier. Les habitants trient de mieux en mieux, donc achètent moins de sacs ce qui réduit progressivement les revenus générés. À noter encore que la commune est autorisée à financer le solde par l'impôt jusqu'à une hauteur de 30% maximum. Ce qui est actuellement respecté. Les mesures évoquées dans ce préavis devraient permettre d'améliorer ces comptes en 2025.

Est-ce un service que la population utilise régulièrement ?

- Oui bien sûr, c'est un service apprécié et utilisé par la population mais, bien entendu, moins que la déchetterie. La commune doit offrir un maximum de possibilités différentes de récupérer ces déchets. Les éco-points sont vidés au moins une fois par semaine, parfois deux car le papier-carton n'étant pas compacté, les bennes se remplissent rapidement. Les grosses bennes actuelles ne sont pas optimales. Les bennes de verre se remplissent aussi très rapidement mais de manière peu équilibrée ; le compartiment de verre brun est rapidement saturé.

Qu'en est-il des points de collectes situés sur les deux autres communes et avez-vous déjà planché sur des alternatives comme collecteurs ?

- Les communes du Lieu et de L'Abbaye possèdent des points de collectes dans chaque village. C'est un service aux citoyens importants. Le projet est de définir quel serait le conteneur le plus pertinent et efficace possible pour les éco-points des trois communes afin d'effectuer des économies sur les coûts du ramassage. Comme solution de modernisation, il est envisagé de peut-être installer un jour des Molok et de compacter les déchets au moment de la collecte. La municipalité va tout faire pour maintenir ces éco-points mais peut-être sous une autre forme que l'étude devra définir. Le but étant de tendre vers l'équilibre financier sans devoir augmenter la taxe déchets.

Quelles autres solutions avez-vous envisagées pour réaliser des économies ?

- Il y a un véritable potentiel d'économie sur les déchets verts. En effectuant un meilleur tri et une meilleure surveillance nous avons la possibilité de mieux valoriser ces déchets. Actuellement, ces déchets verts coûtent alors qu'ils pourraient rapporter.

La commission remercie chaque intervenant pour les réponses et précisions apportées.

Conclusion

L'avis général des membres de la commission est qu'il aurait été préférable que la réponse de la municipalité à ce postulat intervienne une fois les résultats de l'étude connus. Elle souhaite vivement que les informations claires et détaillées issues de cette étude globale sur la gestion des déchets et sur la modernisation des éco-points soient communiquées au conseil communal. Les membres de la commission s'engagent à suivre attentivement l'évolution du dossier, au-delà de la législature en cours.

La commission est d'avis que lorsqu'il y a un besoin concret de la part de la population, même si l'opération est légèrement déficitaire, c'est un service public et qu'il doit être maintenu coûte que coûte.

La commission souhaite émettre un vœu à l'égard de la municipalité. Elle suggère qu'une campagne publicitaire de sensibilisation positive et d'information concernant le tri et la valorisation des déchets soit réalisée pour la population et les entreprises de la commune.

Au terme de ces délibérations, la commission vous propose à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis 17/2024.

Le Sentier, le 1er décembre 2024

le Président et rapporteur : Mathieu Wenger